

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 16 février 2022

Délibération n°DE_2022_02_005

Nombre de délégués : 24

Quorum : 13

Votants : 16 dont 2 suppléants

RF
Préfecture de la Meuse

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/03/2022
055-200088961-20220216-DE_2022_02_005-DE

L'an deux mille vingt-deux et le seize février, à 18 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 02 février 2022, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Régis BROCARD, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Alain CHAPE, Madame Nadine PEUREUX, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Michel NICOLAS

Monsieur Régis BROCARD est désigné secrétaire de séance.

7.1 - Débat d'orientation budgétaire 2022

Monsieur Julien DIDRY, Président, expose ce qui suit :

Pour les collectivités de plus de 3500 habitants et les EPCI comptant au moins une commune membre de 3500 habitants ou plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante portant sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget. Le PETR doit se conformer à cette procédure.

Le présent débat permet de présenter, par chacun des agents de la structure, les différentes actions prévues sur l'exercice 2022 ainsi qu'une planification de l'ingénierie. En finalité, une esquisse de la cotisation 2022 des EPCI membres au budget du PETR pourra être établie.

En investissements, nous prévoyons un peu d'achat de matériel informatique et de mobilier pour équiper les postes de conseillers numériques notamment dans l'organisation d'atelier ou de permanences délocalisées sur le territoire. Un petit budget pour la plateforme Côté Meuse est provisionné. Aussi, nous souhaiterions pouvoir engager cette année la refonte de l'identité du PETR avec un nouveau nom, un nouveau logo et un nouveau site Internet. Le budget global de cette section est estimé à 37 000 € couverts par des subventions de l'Etat. Le reste à charge pour les EPCI est nul en raison de la valorisation des amortissements.

Comme chaque année, près de 60% des charges de fonctionnement concernent la masse salariale de la structure dont l'ingénierie constitue le cœur de métier. Au total, ce sont 9 postes qui sont proposés dont 8 agents actuellement sous contrat à temps plein pour l'ensemble de l'année 2022. Le neuvième poste correspond au poste de CEP validé depuis plusieurs années et inscrit au tableau des effectifs depuis la création de la collectivité. Il devrait pouvoir être lancé au printemps. Il convient également d'ajouter la mission mobilité partagée avec les deux autres PETR meusiens. Cela représente un budget global (salaire et charges) de 343 500 € financé à près de 75% par des aides extérieures. Le reste à charge pour les EPCI est évalué à 1,08 € / habitant.

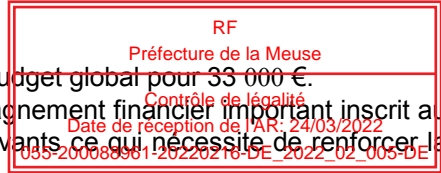
Les charges de fonctionnement quotidien de la structure représentent près de 7% du budget global soit environ 43 100 €, intégrant notamment les amortissements, les frais de déplacement, la location des bureaux, les licences de logiciels ...

Les actions de l'année 2022 sont évaluées à hauteur de 75 000 € avec un important volet mobilité pour lequel nous prévoyons le lancement du projet d'auto-stop organisé (15 000 €). Nous lançons également une mission importante sur l'évaluation du programme Leader (20 000 €). Il y a également la poursuite du dispositif Pass numériques (8 500 €) ainsi que les autres actions habituelles comme la participation à Verdun Expo, encore non chiffrée à ce jour, et à la Fête de la Science. Les premiers audits énergétiques réalisés dans le cadre du programme SARE sont estimés à 12 000 € car ils n'ont pu être lancés en 2021.

La mission CTEAC engage un nouveau volet important pour le budget du PETR. En effet, les partenaires financiers prévoient de déléguer leurs enveloppes au PETR qui sera en charge de rétribuer les porteurs de projets et intervenants. Cela représente un budget de 110 700 € pour cette programmation 2022.

La communication sur l'ensemble des actions du Pays, intégrant notamment des sommes

importantes pour la culture et la mobilité, représente 6% du budget global pour 33 000 €. Comme chaque année, ces actions font l'objet d'un accompagnement financier important inscrit au budget mais ces recettes sont perçues sur les exercices suivants, ce qui nécessite de renforcer la trésorerie de la collectivité.



Sur cette base, le reste à charge pour les EPCI est évalué à environ 137 300 € ce qui fixerait la cotisation de fonctionnement pour l'année 2022 à 1,68 € / habitants sur la base de la population DGF 2021. La participation de la Communauté de Communes de Fresnes-en-Woëvre au titre du CTEAC est provisionnée à hauteur de 1 200 €.

Après en avoir débattu en assemblée délibérante, le Conseil Syndical

PREND ACTE des orientations budgétaires présentées ci-dessus pour l'année 2022,

INSCRIT le vote du budget primitif du PETR à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

